

Briançonnais-Combade

■ LA CROISILLE-SUR-BRIANCE

Un site ouvert et des routes fermées...

En 2008 puis à nouveau en 2014 le maire et son équipe municipale avaient pris un engagement de proximité et d'information dans leur programme. Cela s'est traduit déjà par des supports divers et variés pour mieux informer dans la transparence les Crozillais sur la vie municipale et locale ainsi que sur les services municipaux.

Avec l'édition d'un bulletin municipal (dont le dernier numéro vient de sortir), la diffusion d'un agenda hebdomadaire de travail du Maire, des présences hebdomadaires dans les 3 jour-



Présentation du site internet de la commune.

naux d'informations locales, la diffusion d'Infos Mairie par courrier électronique ou encore la présence sur les réseaux sociaux.

Tous ces outils vont maintenant être complétés par un site Internet, adapté à tous les terminaux, que vous pourrez consulter à partir du vendredi 7 mai en tapant

www.lacroisillesurbriance.fr. C'est ce nouveau site que Jean-Gérard Didierre et Aurélien Debord, responsable de l'agence web Debord, viennent de présenter. Cet outil permettra d'être à la fois plus à l'écoute des administrés et de mieux les informer en temps réel. Mais au-delà des informations sur la vie de la mairie, ce dispositif de communication se veut très interactif en envoyant toutes les semaines l'Agenda hebdomadaire de travail du Maire, les Revues de presse concernant La Croisille, les Manifestations et Animations de la commune ou

encore les dernières Infos administratives de la Mairie. Pour cela il suffira de s'inscrire sur le site. Cet outil voulu par les élus permettra surtout d'être au service de tous pour une commune toujours plus proche de ces habitants.

Les travaux ont commencé à Noilhas

La réunion de mise en place de l'important chantier de réhabilitation du plan d'eau communal de Noilhas s'est déroulée autour du maire avec M. Bara, adjoint au maire chargé du dossier,



Visite à l'étang de Noilhas par les responsables des travaux.

Pierre Massy, de l'entreprise Massy et M. Nardot du cabinet Géonat. Les premiers travaux ont commencé le lundi 9 mai avec les aménagements, dans un premier temps, du bassin de décanation aval et de la pêche et dureront plusieurs semaines. Afin que les travaux se déroulent dans de bonnes

conditions, la Mairie a pris un arrêté d'interdiction de circulation au plan d'eau de Noilhas entre le gîte de groupe et le chalet dit du « maître-nageur ». Cette interdiction durera dans un premier temps jusqu'à la fin de la vidange de l'étang prévue le vendredi 7 octobre.

Le Nouvelliste du 12 Mai 2016